

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons commencer notre séance. Je vais demander à Madame Géraldine BUTI de faire l'appel.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD,
Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Christian PEYRO,
Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT,
Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Brigitte CONTÉ, Olivier JULIEN,
Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES,
Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Cécile DUMAS (à partir de 19 heures 34 avant le vote de la délibération n°118-2019), Marc THOMAS, Nathalie ARZIAL, Jean-Luc CHELLY

Étaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Maryse RODDE par Éric MARCHESI
Gérald GUILLEMONT par Frédéric VIGOUROUX
Gaëtan FERNANDEZ par Paulette ARNAUD
Fadela AOUMMEUR par Marie-Pierre VIAL
Beatrix ESPALLARDO par Hervé REBOUL

Étaient absentes :

Cécile DUMAS (excusée jusqu'à 19 heures 34 après le vote de la délibération n°117-2019)
Marilyne KERAUDY (excusée)

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Anne-Marie CHAYOT.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La candidature de Madame Anne-Marie CHAYOT au secrétariat de la séance est approuvée à l'unanimité.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

B/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 01 - MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE MOYENS AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2019

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Ce rapport arrive un peu tard, je m'en excuse.

Comme vous le savez, depuis 2008, la Ville a décidé d'ouvrir ses salles pour les partis politiques qui décident d'organiser des réunions publiques. Afin d'être conforme à ce que l'on appelle « les comptes des élections et des campagnes », il nous faut prendre une délibération de mise à disposition à titre gratuit pour tous les partis politiques.

Je vous propose de passer ce rapport qui est valable pour toutes les organisations politiques. Je rappelle que pour les syndicats, la gratuité est permanente.

Évidemment, nous passerons dans quelques mois une nouvelle délibération pour les futures élections qui ne manqueront pas d'activer les ambitions. Je veux bien entendu parler des élections de l'année prochaine, à moins que nous ayons un referendum d'ici là ; je ne sais pas.

Sur cette délibération de mise à disposition gratuite d'une salle dans le cadre des élections européennes, y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 02 - CADEAUX DE FIN D'ANNÉE OFFERTS AUX SENIORS RETRAITÉS ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES SOUS FORME DE LETTRE AYANT VALEUR DE BON D'ACHAT

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 03 - VOYAGES À LA JOURNÉE EN DIRECTION DES RETRAITÉS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS – PRINCIPE DE GRATUITÉ

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

Madame Anne-Marie CHAYOT.- Cela fait un coût de 45 euros par personne.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit toujours d'une politique volontariste que nous avons auprès de nos aînés. Ils sont très heureux de ces voyages où ils se retrouvent tous ensemble.

Y a-t-il des commentaires ? Je parle de commentaires positifs. Cela m'étonnerait qu'il y ait des commentaires négatifs. S'il n'y en a pas, je passe au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 04 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 05-2019 DU 28/02/2019 RELATIVE À L'APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE « CENTRE HOSPITALIER DU PAYS SALONNAIS »

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Comme vous le savez, nous avons voté à l'unanimité la création d'un syndicat spécifique qui s'appelle le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) concernant la reconstruction de l'hôpital de Salon-de-Provence sur l'entrée de la route de Miramas. Il ne sera pas à Miramas, mais à Salon-de-Provence, sur notre route.

Je rappelle que, pour le territoire de santé auquel nous appartenons (celui de l'hôpital de Salon-de-Provence), cette reconstruction est absolument essentielle. Entre la Préfecture et le Maire de Salon-de-Provence, qui est le Président du SIVU et qui organise tout cela, évidemment, puisque c'est sur Salon-de-Provence, il y a eu des modifications statutaires. En clair, nous aurons donc le choix soit de payer en une fois soit de payer en sept fois. Pourquoi payer en sept fois ? Je pense que c'est en lien avec les différents débats qu'ils auront avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

J'espère que c'est la dernière modification.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 05 - INSCRIPTION DE LA VILLE DE MIRAMAS DANS UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES USAGERS À TRAVERS L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION QUALIVILLE

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous continuons avec cette norme QUALIVILLE qui nous permet de faire évoluer le service public, notamment sur les accueils.

Y a-t-il des commentaires ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Bonsoir. Nous nous posons juste une question. Vous êtes là depuis 2 mandats et, depuis 2 mandats, vous ne vous étiez pas aperçu que les services étaient déjà certifiés, qu'ils avaient déjà de la qualité, qu'ils étaient déjà qualifiés et qu'il n'y avait rien à redire.

La question est la suivante : combien cela va-t-il nous coûter, si cela coûte quelque chose ?

Monsieur le MAIRE.- Depuis 2008, nous avons augmenté le budget de formation des salariés de la Ville de façon conséquente. Vous avez dû remarquer que chaque fois qu'il y en a qui obtiennent leur concours ou examen professionnel suite à ces formations, nous les nommons au grade qui correspond à leur réussite. C'est bien la preuve que nous suivons avec attention la formation et la qualité de nos agents. Je pourrais vous parler des séminaires de formation que nous faisons ici ou là. Je pourrais aussi vous dire qu'il y a un travail sur le développement durable. Je pourrais aussi vous rappeler que nous avons changé l'ensemble des habits des techniciens pour des questions de sécurité.

Nous pourrions aussi vous dire que, compte tenu de tout cela, il nous est venu l'idée, comme d'autres communes, d'aller chercher ce label, qui est un plus pour la Ville, mais il n'y a pas plus d'argent que ce que nous dépensons pour ce que nous faisons. En l'occurrence, c'est le travail de tous les agents et de la Direction, depuis un certain nombre d'années, qui nous permet de déposer notre candidature à ce label.

Quand nous déposons notre candidature à ce label, des auditeurs d'AFNOR viennent visiter nos accueils, regardent l'organisation, etc. D'ailleurs, vous auriez pu regarder et remarquer que nous avons changé l'accueil d'entrée, ici, avec un certain nombre de circuits, de positionnements, de respect de la confidentialité.

Ce n'est donc pas une question de coût, mais nous allons chercher un label. Pour aller chercher ce label, il faut une délibération.

Oui, Madame ARZIAL.

Madame Nathalie ARZIAL.- Est-il nécessaire d'aller chercher un certificat pour que les agents fassent simplement leur travail ?

Monsieur le MAIRE.- Là, c'est une deuxième vision des choses. Les agents de la Ville, dans leur immense majorité – je l'ai dit ici, mais vous êtes trop « jeune » dans notre Conseil municipal, depuis longtemps et je le dis et je le répète –, ont augmenté leur productivité, ont augmenté leurs compétences et ils font un travail remarquable. Ce n'est pas parce que nous allons chercher un label que cela remet en cause leurs qualités. Au contraire, c'est bien parce qu'ils ont évolué et avancé dans leur travail que nous pouvons prétendre à ce label.

Cela ne nous coûte rien si ce n'est d'avoir un label qui est toujours apprécié par nos concitoyens parce qu'il est la preuve d'un suivi, d'un travail, d'un respect que nous avons dans notre commune.

Je suis un peu surpris de la façon dont vous prenez le sujet, mais je me permets de vous dire ce que je viens de vous dire. Je remercie le personnel de la Ville de permettre, par son travail – nous avons encore des efforts à faire –, d'aller chercher cette certification. Pour aller chercher cette certification, il nous faut passer au Conseil municipal. Rien ne vous empêche de voter contre cette certification.

Madame Nathalie ARZIAL.- Je ne suis pas contre.

Monsieur le MAIRE.- Je viens de vous répondre, mais je vois que ce n'est pas assez.

Madame Nathalie ARZIAL.- Si, mais je vois juste que, en fait, il faut que les agents aient une carotte pour avancer.

Réactions de la salle.

Monsieur le MAIRE.- Il y a des réactions parce que... Madame, je vous laisse seule juge de vos propos. Je vois que votre groupe indique que les agents ont besoin d'une « carotte ». Les agents ont un statut, ils ont une organisation.

Madame Nathalie ARZIAL.- Justement, s'ils ont un statut, ils n'ont pas besoin de cela.

Monsieur le MAIRE.- Cela n'a rien à voir. Cela ne leur donne pas une carotte, ils n'ont rien en plus. C'est une mobilisation générale.

Je ne sais pas comment vous le dire. Par exemple, quand on lance une politique publique sur le « zéro déchet, zéro gaspillage », au sein de la Ville, on travaille dans tous les services pour essayer d'aller vers cet objectif. Bien sûr, ce n'est pas toujours faisable, mais nous essayons de le faire dans la commande publique, dans l'organisation du travail, etc. Il y a encore quelques jours – Monsieur MARCHESI pourrait vous répondre – nous ayons ici un CT (Comité Technique). Il faudrait peut-être dire que nous avons un bilan de formation, une organisation.

Monsieur Éric MARCHESI.- Puisque vous me donnez la parole, Monsieur le MAIRE, je vais la prendre. Je voulais répondre, mais je bégaye parce que je ne sais que répondre. Moi aussi j'ai un peu de mal à comprendre cette intervention parce que, pour moi, cela n'a rien à voir.

Encore une fois, il s'agit d'aller chercher un label certifiant une qualité de service. Je ne comprends pas ce que cela aurait à voir avec une « carotte » et avec ce que fait le personnel.

Madame Nathalie ARZIAL.- Si la qualité de service y est, pourquoi allons-nous chercher un label ?

Monsieur le MAIRE.- Il y a plusieurs demandes de réponse. Monsieur MARCHESI, terminez. Ensuite, nous aurons Madame Catherine FOURMENT qui veut intervenir.

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui, je voudrais finir. Monsieur le MAIRE a parlé du label « zéro déchet, zéro gaspillage ». Dans un label, il y a plusieurs choses. C'est une manière d'acter, de certifier, que les choses se font et de mettre en valeur un travail vis-à-vis des citoyens, de nous, des agents. C'est une reconnaissance dont tout le monde a d'ailleurs besoin dans le travail. Je pense que c'est une bonne chose.

Par contre, de là à dire que... Je ne sais pas trop quoi vous dire d'autre parce que votre intervention sur la « carotte »...

Madame Nathalie ARZIAL.- Mes propos étaient un peu forts.

Monsieur le MAIRE.- Madame, attendez. Vous aurez la parole après, laissez le terminer.

Monsieur Éric MARCHESI.- Cette intervention n'a rien à voir. Ce n'est pas une question de « carotte », mais une question de reconnaissance du travail et de certification des choses. Pour moi, cela n'a rien à voir.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Je passe la parole à Madame FOURMENT puis à Monsieur THOMAS et, ensuite, à vous, Madame ARZIAL.

Madame Catherine FOURMENT.- C'est juste pour préciser que c'est une lisibilité de la qualité du travail dans le service public, c'est tout. Effectivement, c'est très important parce que le service public a aussi besoin, à un moment donné, de rendre des comptes. C'est une façon de rendre des comptes que de pouvoir avoir cette labélisation.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- En fait, je vais résumer. Nous étions un peu surpris que nous allions chercher un label pour reconnaître un travail que, finalement, nous reconnaissons depuis 2008. Nous étions donc un peu surpris que vous alliez chercher ce label. Comme vous alliez chercher ce label, pour moi, la question était surtout sur le prix. Je voulais savoir si cela allait nous coûter quelque chose. Finalement, payer pour reconnaître leur travail, je trouvais cela...

Après, les propos ont peut-être un peu dérapé.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Je vois que, dans le groupe, il y a deux façons différentes d'entrer dans le dossier. Il n'y a pas le début d'une scission, mais...

Monsieur Marc THOMAS.- Non, je vous rassure tout de suite.

Monsieur le MAIRE.- Vous ne me rassurez pas du tout.

Je vais d'abord donner la parole à Madame ARZIAL, si elle le souhaite. Est-ce que c'est bon ? Prenez le micro parce qu'on enregistre tout. Madame ARZIAL a la parole.

Madame Nathalie ARZIAL.- Je ne voulais pas être aussi désagréable dans mes propos. Ce qu'a dit Monsieur THOMAS est ce que je voulais exprimer. Je me suis mal exprimée.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, je vous remercie de vous être exprimée différemment. Chacun est libre. J'entends mieux cette petite musique.

J'ajouterai que c'est exactement comme quand je me félicite en me retournant vers notre Directrice financière pour demander où en est la note de la Ville avec la Trésorerie principale. À chaque fois, elle me dit qu'elle est de 18 sur 20 et cela me va. Quand elle sera à 15 sur 20, cela ne m'ira plus. Qu'est-ce que cette note ? C'est simplement la capacité de l'État à reconnaître que les échanges des données comptables sont fiables, enregistrés informatiquement rapidement et avec de la qualité. Ce n'est pas un « truc » qui va me donner une « carotte » en plus, mais c'est une façon d'avoir, à un moment donné, une capacité à dire que le service public, le travail extraordinaire fait par les agents – quelles que soient leurs responsabilités – a été jusqu'à obtenir un certain nombre de labels. Voilà ce que c'est. On n'achète pas des labels.

D'ailleurs, cela me permet de dire que quand votre modeste serviteur a eu la Marianne d'or de l'AMF (Association des Maires de France), il ne l'a pas achetée au sens où l'on me l'a remise pour notre développement économique et notre développement durable. Elle n'est pas en or, Monsieur THOMAS, rassurez-vous, sinon je l'aurais fait fondre depuis longtemps pour refaire le toit de tel ou tel bâtiment. C'est comme quand nous avons le diplôme des libellules sur la biodiversité, comme quand nous avons le label « zéro déchet, zéro gaspillage » (il n'y a que 2 villes en France qui l'ont), comme quand nous avons les carottes pour les cantines. Nous n'allons pas les chercher. Ce sont des gens qui nous disent : « *Le travail que vous faites mérite d'être signalé* ». Cela me fait plaisir et, apparemment, aux Miramasséens aussi, que notre Commune soit montrée sous ses beaux atours.

Sur cette question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 06 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 DANS LE CADRE DE SON DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE POUR LE PROJET « ÉCOLE NUMÉRIQUE »

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Madame Monique TRINQUET.- L'année dernière, la moitié des écoles de la Ville avaient été équipées de ce dispositif. Cette année, il s'agit de la deuxième tranche pour que tous les enfants de Miramas puissent en bénéficier.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. C'est un effort de la Ville, encore, aux côtés de l'État, mais un effort de la Ville.

Sur ce dispositif que nous mettons en place pour favoriser l'apprentissage du numérique, y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

FINANCES

**N° 07 - REPRISE SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS -
BUDGET VILLE**

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- C'est maintenant à Monsieur Jerry GRUAT.

Monsieur Jerry GRUAT.- Les 6 délibérations qui suivent correspondent à la 4^e édition de l'opération « Mes vacances à Miramas ».

C'est un projet de la Ville porté par 6 structures :

- l'association Parkour Miramas ;
- l'Office Municipal des Sports ;
- les centres socioculturels La Passerelle et Jean Giono ;
- le centre social Albert Schweitzer ;
- la MJC-MPT (Maison des Jeunes et de la Culture - Maison Pour Tous).

Pour la première de ces 6 délibérations, je vais lire l'intégralité. Pour les autres, si vous le permettez, nous en viendrons peut-être à l'essentiel pour éviter les répétitions.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr.

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORTS

N° 08 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION PARKOUR MIRAMAS – MES VACANCES À MIRAMAS 2019 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jerry GRUAT.- Je rappelle que ces frais de 9 000 et 3 000 euros sont les frais globaux de toutes les festivités de l'opération « Mes vacances à Miramas ». Cela ne couvre pas que les frais de l'association Parkour Miramas.

Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 34.

Monsieur le MAIRE.- Excusez-moi, Jerry. Il y a donc 6 rapports qui vont tourner autour des fêtes de cet été. Soit nous les présentons ensemble et nous revenons dessus en votant chacun des rapports, soit nous votons sur chacun au fur et à mesure.

Y a-t-il des questions sur cette première délibération, Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Non, mais nous voulions juste relever le fait que les manifestations vont du 5 au 25 juillet 2019, soit 20 jours, pour un total de 105 460 euros en

budget consolidé (72 500 euros de subventions demandées), sans compter les 12 000 euros avec 9 000 d'un côté et 3 000 de l'autre. Nous voulions juste relever le fait que cela coûte 105 460 euros pour 20 jours.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GRUAT, je pense qu'il faudrait peut-être dire que, l'année dernière, il y a eu plus d'un millier de jeunes qui ont participé. Il faut donc faire 105 000 euros divisés par 20 jours divisés par le nombre d'enfants qui participent. Là, on arrive à un montant.

Monsieur Jerry GRUAT.- Sur le bilan, l'année dernière, les jeunes qui venaient participer à toutes ces opérations remplissaient une fiche avec des autorisations parentales, bien évidemment. Après, ils avaient un bracelet. Nous savons donc les compter à 1 près.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont des jeunes qui ne prennent pas de vacances.

Monsieur Jerry GRUAT.- Ils ne prennent pas de vacances. Je crois que nous avons 1 240 jeunes et quelques. Je n'ai pas les chiffres exacts en tête, mais ils étaient un peu plus de 1 200 jeunes à avoir participé à toutes ces activités pendant près de 17 jours, puisqu'il y a des week-ends.

L'opération « Mes vacances à Miramas » s'adresse à des familles paupérisées qui ne partent pas en vacances, qui n'ont pas les moyens de partir. On leur offre des soirées avec leurs enfants, pour qu'elles puissent jouer, participer à des activités ludiques, culturelles. Après, il y a des moments conviviaux autour d'un repas. Vous avez des soirées à thème avec de la magie, de la musique, du cinéma de plein air, etc. Il y a tout un tas de choses. C'est un choix que nous avons fait d'offrir à ces familles le plaisir et la joie de participer à des soirées sympathiques. C'est un choix et cela a un coût, mais on assume.

Monsieur le MAIRE.- Oui, on assume.

Sur cette première délibération, y a-t-il d'autres commentaires ? Moi, j'en ferai un : je remercie tous les centres sociaux et toutes les associations qui participent à tout cela parce que je peux vous dire que sans eux cela nous coûterait beaucoup, beaucoup, plus cher. Je les remercie aussi d'avoir accepté de travailler, y compris en étalant les vacances des agents pour pouvoir couvrir le plus de jours possible.

Oui, Monsieur THOMAS. Et bienvenue à Madame DUMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Nous allons réviser notre décision d'abstention. Nous allons voter pour.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Monsieur Jerry GRUAT.- Je vous remercie, Monsieur THOMAS. Je tiens à votre disposition tout le bilan de l'année dernière si vous voulez regarder les chiffres et je vous invite à venir et à rencontrer les bénévoles.

Monsieur le MAIRE.- Sur cette délibération n° 8 que Monsieur GRUAT a présentée, je passe au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 09 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION
SOCIOCULTURELLE LA PASSERELLE – MES VACANCES À MIRAMAS 2019 -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

*Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du
Conseil d'administration : Monsieur Jerry GRUAT.*

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jerry GRUAT.- Juste pour information, pour le rapport numéro 9, la manifestation se déroulera au boulodrome, derrière le stade Méano.

N° 10 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO – MES VACANCES À MIRAMAS 2019 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jerry GRUAT.- J'ai une petite précision : le delta entre les 26 880 euros d'organisation et la sollicitation de subvention de 17 500 euros, c'est la prise en charge par les associations des frais de personnel, notamment. Ce sont des animateurs payés par les centres sociaux.

Monsieur le MAIRE.- Et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), etc. C'est ce que l'on appelle « le droit commun ».

Monsieur Jerry GRUAT.- Exactement.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Ensuite, c'est la question concernant le centre social Albert Schweitzer. Donc, je quitte la séance et je laisse la place à Monsieur Jean GUILLON.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.

*À l'unanimité la présidence de séance est donnée à Monsieur Jean GUILLON,
3^e Adjoint.*

N° 11 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – MES VACANCES À MIRAMAS 2019 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jean GUILLON.- Avez-vous des questions ? Oui, Mme DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Forcément, sur le principe, je suis favorable à l'attribution de cette subvention.

Après, j'aimerais avoir une précision. Est-ce que les actions qui sont menées sont coordonnées entre les centres sociaux et renvoient à un objectif construit ? Je sais bien que ce n'est pas forcément au Conseil municipal qu'il faudrait que je pose cette question, mais plutôt aux structures elles-mêmes.

Est-ce qu'il y a ce souci, par les actions, d'atteindre un objectif bien particulier en lien avec le diagnostic de la Ville ? Il ne faut pas que ce soit un catalogue. C'est un vœu que je fais. Je ne dis pas que c'est le cas, je ne connais pas suffisamment le détail des actions. Je ne voudrais pas que ce soit un catalogue d'activités, mais que cela corresponde bel et bien à un diagnostic de la Ville, que cela réponde aux besoins et aux exigences sociales que l'on se fixe.

Monsieur Jerry GRUAT.- Il ne s'agit ni d'une structure de vacances ni du Club Med.

Madame Cécile DUMAS.- Je n'ai pas dit cela.

Monsieur Jerry GRUAT.- Il y a le côté social. Il est simplement dans le fait que ce sont des familles souvent paupérisées qui viennent là pour passer un moment agréable. C'est pour qu'elles puissent s'évader un peu de leur situation. Le côté social est là.

Madame Cécile DUMAS.- Il n'y a pas de souci là-dessus.

Monsieur Jerry GRUAT.- C'est un projet Ville. C'est un projet commun qui est travaillé dans des réunions avec la Ville et les structures concernées. Après, pour le parkour, il

est sûr que c'est un peu à part parce que c'est une activité sportive particulière qui touche les enfants un peu plus grands.

Le côté social, il y est. Parmi les actions, il y a des notions culturelles pour les enfants. Il y a des livres, des ateliers à thèmes. Il y a aussi une forme d'autofinancement avec les jeunes, cela leur permet de partir, de faire quelque chose.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord. Merci.

Monsieur Jean GUILLON.- De toute façon, il y a quand même un travail qui est fait avec l'ensemble des centres sociaux. Dans les centres sociaux, il y a aussi les parents et le Conseil d'administration, etc. En fait, tout le monde est en synergie et c'est ce qui me paraît le plus important. Est-ce que cela ne peut pas être mieux

? Peut-être, mais pour ce que j'en sais, c'est quelque chose qui marche pas mal.

Monsieur Jerry GRUAT.- Il y a aussi une grande motivation des bénévoles parce que les centres sociaux, pendant cette période, fonctionnent, ils jouent leur rôle de centre social. Ils ne sont pas fermés et c'est un plus. C'est beaucoup basé sur les bénévoles.

Il est à présent procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX et sa procuration.

VOTE

POUR : 32

(26 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1

« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

N° 12 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS (MJC – MPT) – MES VACANCES À MIRAMAS 2019 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT HABILITÉ DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jerry GRUAT.- La MJC organise une soirée pour les jeunes. Ce sont des podiums et un concert. En plus, la MJC travaille sur les médias. Sur les 3 semaines, il y aura 3 stages avec, d'un côté une webradio et, d'un autre côté, le travail du son sur ordinateur. Ce seront des stages d'une dizaine de jeunes pendant les 3 semaines.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) – MES VACANCES À MIRAMAS 2019 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(1 « Madame Cécile DUMAS »)

**N° 14 - CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR
L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCÉES
PUBLICS OU PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT – AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 15 - VILLE DE MIRAMAS/CAF 13 - ACCORD DE PRÉ ENGAGEMENT À L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit d'une modification d'organisation de la CAF. La CAF, comme chacun le sait, est un organisme paritaire. Elle est menée par une organisation syndicale.

Dans le département des Bouches-du-Rhône et dans toute la France, il a été décidé un redécoupage. Si mes souvenirs sont bons, nous sommes regroupés avec Grans et Cornillon-Confoux, Miramas étant évidemment le pivot du système. Il y a actuellement des discussions avec la CAF, notamment sur la demande de la Ville pour la mise en place d'une personne de la CAF (payée par la CAF) qui viendrait mettre en place cette réorganisation.

Y a-t-il des questions particulières ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Je vous rassure tout de suite, on va voter pour, mais je voulais juste signaler quelque chose. Nous avons étudié le dossier, bien sûr, mais, la prochaine fois, si vous pouviez mettre quelque chose... Je vais vous lire un passage de l'article 5 sur les engagements réciproques : « *Les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à en article 4 : en définissant un plan d'actions afin d'assurer une coordination que les postes de coordination, financés au titre du Contrat Enfance Jeunesse, puissent évoluer vers des fonctions de coordination de plusieurs missions transversales et champs d'interventions définis en article 3* ».

Alors, une coordination pour que les postes de coordination puissent évoluer vers des fonctions de coordination... Si vous pouviez faire un petit peu plus simple, la prochaine fois, ce serait peut-être un peu plus intéressant.

Monsieur le MAIRE.- Cela aurait été avec un grand plaisir, mais ce document vient de la CAF. Nous-mêmes, nous avons beaucoup discuté avec eux. C'est ce que l'on appelle le « jargon social ». Et encore, les acronymes ont disparu parce qu'au départ, dans le texte, il y avait des acronymes que je ne comprenais même pas. Ceci étant, je peux vous expliquer la phrase, mais vous l'avez comprise, évidemment.

Je vais passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 16 - PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020 - PROGRAMMATION
COMPLÉMENTAIRE 2019**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

**N° 17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE JEAN
COCTEAU POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT UN PROJET DE CLASSE : « OPTIMISER
SON POTENTIEL POUR RÉUSSIR »**

Rapporteur : Mme Catherine FOURMENT

Madame Catherine FOURMENT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- En sachant, Madame, que s'il y avait d'autres classes, nous les prendrions aussi et qu'il y a d'autres projets sur les lycées ; j'anticipe les discussions que nous avons chaque année.

Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

N° 18 - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER « TRIPLE EFFORT » DANS LE CADRE DES ATELIERS DE DÉCOUVERTE DU MERCREDI MATIN

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLITIQUE VILLE

N° 19 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION PROPULSE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 20 - CESSION À TITRE ONÉREUX D'UNE BANDE DE TERRAIN CONSTITUÉE D'UN CANAL BUSÉ, CADASTRÉE SECTION AX N° 168 SISE QUARTIER GAROUVIN D'UNE SUPERFICIE DE 44 M² AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ INOVA PROMOTION

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jean GUILLON.- Pour vous expliquer, un lotissement doit se faire sur deux parcelles séparées d'un canal qui appartient à la Ville, avec une parcelle spécifique. Pour faire un lotissement, il faut une unité foncière. Cela veut dire qu'on ne peut pas le faire si l'on n'a pas d'unité foncière. Pour avoir cette unité foncière, on leur vend cette parcelle à titre onéreux.

Ce sont 44 m² pour 7 000 euros. Il y aura une vingtaine de villas, pas plus. C'est une orientation que nous avons mise au PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour une vingtaine de lots, pas plus.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Oui, Madame DUMAS, vous avez la parole.

Madame Cécile DUMAS.- Où est-ce, exactement ? Est-ce dans le champ ?

Monsieur Jean GUILLON.- Quand on arrive, vous avez des maisons, puis les anciennes maisons de Garouvin. Après, entre les anciennes maisons de Garouvin et la voie verte, il y a toute une bande de terrain. Je crois qu'il y a deux propriétaires.

Madame Cécile DUMAS.- C'est là où il y avait des chevaux, au fond.

Monsieur Jean GUILLON.- C'est possible, oui. Je pense que c'étaient les chevaux de Madame ROUX, qui vend une partie de son terrain. C'est là que cela se situe.

C'est quelque chose qui était prévu de longue date. C'était même prévu avant la révision du PLU, mais il y avait eu une erreur matérielle de cartographie sur le PLU, donc nous n'avons pas pu le faire. Nous avons corrigé cette erreur dans la dernière révision du PLU.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AM N° 31 SISE AVENUE DU 8 MAI 1945 D'UNE SUPERFICIE DE 1040 M² AU PROFIT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit de la rénovation et de l'extension de la caserne des pompiers que nous attendons depuis quelques années et que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a décidé d'inscrire et, enfin, de faire dans l'année 2020, je le souhaite.

Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 22 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 110-2019 DU 10 AVRIL 2019 -
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DE LA COMMUNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Il s'agit d'annuler une délibération qui avait été prise à tort pour l'installation d'un mât de téléphonie mobile. On avait dit que c'était sur le domaine privé de la Commune, sauf qu'il s'avère que c'est le domaine public. Nous annulons donc la délibération pour en prendre une autre

Monsieur le MAIRE.- Est-ce qu'on touchera toujours le loyer ?

Monsieur Jean GUILLON.- Oui, cela ne change rien.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions particulières sur cette modification technique ? Non.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

**N° 23 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU
FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT)**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- En fait, il s'agit d'aller au-delà de ce que l'assurance nous rembourse. Est-ce bien cela, Monsieur le Directeur ? Il s'agit d'essayer de faire en sorte que la Région nous accompagne. Nous allons le tenter. Nous les remercierons s'ils nous proposent cette subvention.

Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- je crois que vous venez de répondre à la question que j'allais poser puisque vous venez de dire : « *au-delà de ce que l'assurance rembourse* ». En effet, j'allais vous demander si les assurances étaient intervenues.

Monsieur le MAIRE.- Croyez-moi, les assurances sont intervenues, mais il reste quand même une partie et c'est pour cette partie que nous sollicitons la Région sur une partie des travaux, particulièrement, qui serait liée au FRAT.

S'il n'y a pas d'autre question, je passe au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1
« Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 13 mars au 02 mai 2019.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Avant d'interrompre notre Conseil municipal et de vous donner une information, Madame DUMAS avait demandé la parole. Madame, je vous la donne.

Madame Cécile DUMAS.- Je voulais prendre la parole puisque j'étais assez loin pour mon travail et qu'à ce titre j'ai eu l'occasion d'écouter la radio longtemps. Vous faites souvent référence, Monsieur le MAIRE, à la presse libre et aujourd'hui est une journée particulière pour la presse puisqu'une journaliste est convoquée à la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure), ce qui n'est pas rien. Cela pose véritablement la question de la liberté de la presse et de la volonté du pouvoir d'impacter sur les contenus de la presse, notamment sur leurs sources.

Même si parfois je ne reconnais pas mes propos dans une certaine presse, même si parfois il n'y a que le début ou la fin de ma phrase que je reconnais, même si parfois on m'appelle par un autre nom, je suis fortement attachée à la liberté de la presse, cette presse qui peut être libre et indépendante, soucieuse de rapporter avec exactitude ce qu'elle voit sur le

terrain. Je le suis également à la presse d'opinion, tout autant qu'elle se pose comme presse d'opinion. Elle a la liberté d'exister dans notre pays.

Je trouvais que, ce soir, il était normal de saluer la presse parce que dimanche nous aurons un grand moment de démocratie, puisque les gens voteront, mais la presse est aussi un pilier important de la démocratie. On est très étonné que dans le nouveau monde que nous promettait Emmanuel MACRON, de tels procédés aient lieu. Merci.

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS, je vous remercie.

En fait, je vais vous dire ce que j'ai fait. Vous le savez, je ne suis jamais intervenu dans une procédure judiciaire, quelle qu'elle soit, sachant que les gens qui peuvent être inquiétés sont, évidemment, par nature, innocents tant qu'ils n'ont pas été condamnés.

Par contre, sur l'intervention qui a été faite sur des journalistes, notamment la convocation pour des divulgations de documents, alors que dans la presse, et depuis fort longtemps, les sources des journalistes ne peuvent pas être mises sur la place publique, j'ai personnellement – je pense que tous mes collègues sont d'accord avec moi – téléphoné au syndicat national des journalistes (le SNJ, qui est leur organisme syndical depuis presque 100 ans). J'ai téléphoné pour lui dire tout mon soutien par rapport à leur demande qui est d'en appeler au Président de la République sur cette question de la préservation des sources des journalistes dans leur façon de fonctionner. Évidemment, si chaque journaliste qui écrit un article est obligé de donner ses sources, on n'aura plus d'article.

Sur la question judiciaire, je ne fais jamais de commentaire, mais sur la question des sources, là, j'ai apporté mon soutien. Je crois savoir que beaucoup d'élus, quelle que soit leur couleur politique, ont apporté ce soutien aussi. La presse, évidemment, n'est pas là pour relater exactement ce que l'on a dit. C'est un avis objectif d'une personne qui travaille et dont la conscience professionnelle est d'essayer d'apporter son éclairage à ce qui a été dit. Forcément, quelquefois, on écorche des noms, mais je ne crois pas que l'on vous ait appelée Alexandre DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Je ne m'en serais pas plainte.

Monsieur le MAIRE.- Moi aussi, quelquefois, je fais « groupés », mais je ne commente jamais les écrits pour des tas de raisons.

Surtout, il faut que l'on sache qu'il n'y a plus beaucoup d'espaces de liberté dans la presse, qu'il y a beaucoup de presse en grande difficulté. Vous le savez, nous avons aidé *La Marseillaise* il y a peu de temps, avec toutes les collectivités des Bouches-du-Rhône et le Département, pour essayer de conserver une presse d'opinion. La Ville y a participé. En ce qui concerne la presse nationale aussi, il y a de grandes difficultés, quelques grands titres sont en

difficulté. Notre *Provence*, quelle qu'elle soit, est elle aussi dans une situation qui n'est pas si simple.

Si nous n'avons plus de presse locale, il ne nous restera que la télévision. Comme je le demande souvent aux enfants qui viennent dans mon bureau pour une demi-heure d'instruction civique depuis 2010, il faut éteindre télévision pendant une semaine afin d'échanger en famille. Il est vrai que la télévision nous abrutit « un peu beaucoup », et heureusement que la presse est là.

Merci de votre intervention.

Il y aura, avant les vacances, un conseil municipal le 3 juillet prochain. Nous attendons des documents importants s'agissant de la future réforme sur la fusion du Département et de la Métropole, sur l'évolution de la Métropole, sur la redistribution ou non des compétences entre le pacte communal et intercommunal. Nous avons à ce jour très peu d'informations. Il sera peut être nécessaire de prévoir un autre conseil municipal.

J'étais présent en Préfecture de Région et, à chaque fois, en Conseil municipal, je vous tiens au courant. Je fus parmi les quelques maires présents lors du repas du Premier ministre. Tous les maires ont demandé des explications parce que, évidemment, nous avons une baisse des dotations et que nous avons déjà subi une première réforme. Une deuxième réforme serait très compliquée. Pour l'instant, la réponse qui nous a été donnée est : « *Je trancherai au mois de juillet* ». Nous sommes au mois de mai.

Cela a des conséquences extrêmement lourdes pour notre ville, notamment dans son pilotage administratif. Je remercie beaucoup Madame la Directrice Générale de s'être encore « pliée en quatre » aujourd'hui avec l'ensemble des DGS (Directeurs Généraux des Services) de la Métropole pour essayer d'envisager l'avenir. Il y a des choses sur lesquelles nous sommes très attentifs, bien sûr.

L'attention particulière que j'ai défendue auprès du Préfet et du Premier ministre porte sur trois choses :

- conserver le principe d'une métropole de projets, qui est important pour que nous traitions les questions de mobilité où, évidemment, la Commune n'est plus en capacité de ;
- la question environnementale, notamment sur le plan de notre territoire ;
- la question des grands projets structurants.

Cela nous permettrait de travailler collectivement et de donner des moyens. Je lui ai rappelé que cela ne pouvait se faire, évidemment, qu'avec de l'apport de l'État sur cette métropole.

Surtout, je lui ai rappelé que nous ne pourrions pas accuser le coup d'une baisse de notre dotation. Je ne parle pas de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui est déjà en baisse, mais je parle de l'attribution de compensation (AC) que nous avons eue entre les collectivités dites « intercommunalités » et les villes. Les AC ont été validées par l'État et, pour nous, portaient sur le transfert des bâtiments qui étaient au SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle). Nous y serons évidemment très attentifs parce que si, d'un coup, nous avons une baisse de la DGF et, en plus, une baisse de l'attribution de compensation, toutes les communes du Département seraient un peu sacrifiées.

Je n'ai pas été rassuré. Je n'ai pas non plus été déçu. Nous avons fait valoir nos programmes. Je suis intervenu, comme le Maire de Martigues, et nous avons demandé cela. Nous attendons la concertation qui doit avoir lieu en juin et juillet. Évidemment, si jamais une refonte se profile, compte tenu de l'importance du sujet, je serai obligé de vous convoquer pour que nous en débattions ici et que nous prenions une position, comme nous l'avons fait, à l'unanimité – chacun s'en souvient –, au moment de la première création de la Métropole.

Le Conseil municipal ayant épuisé ses questions. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne fête de la nature, ce samedi.

La séance est levée à 20 heures 15.

Monsieur le Maire



Le Secrétaire de séance

